

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 29 MARS 2012 A LA SALLE DES FETES DE MIELLIN

Le jeudi 29 mars 2012, à 19h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de MIELLIN, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY.

### 25 titulaires présents:

MM **RICHE** Jackie, **OUDOT** Francis, **GILLET** Denis, **DEMANGE** René, **PINOT** Régis, **CHATELOT** Henri, **SAINTIGNY** Henri, **GRANDMOUGIN** Jean Pierre, **SARRE** Vincent, **REMY** Noel, **PARISOT** Jean-Marie, **DAVAL** Brice, **LOMBARD** Patrice, **SEGUIN** Michel, **GRANDJEAN** Michel, **DALVAL** Jean-Marc, **MOUGENOT** Michel, **TOURDOT** Roger, **BONNET** Yves, MMES **FRESLIER** Marie-Claire, **MAIROT** Marie-Ange, **DAVIOT** Rose-Marie, **POULMAR** Gilberte, **GROSJEAN** Céline, **VALDENNAIRE** Marie-France.

### 3 titulaires absents représentés par un suppléant:

- M. **CLAUDEL** Hubert donne pouvoir à M. **LAMBOLEY** Claude
- M. **MOUGENOT** Bernard donne pouvoir à M. **ANSELM** Didier
- M. **BEURIER** Patrice donne pouvoir à M. **TUGEND** Pierre

### 8 titulaires absents non représentés:

- MM **CARITEY** Cyril, **MARTINET** Gilles, **LALLOZ** Jacques, **PERNOT** Jean, **ANTOINE** Francis, **CLAUDE** Roger, MMES **TORTISSIER** Virginie, **VALDENNAIRE** Sylviane.

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	22 mars 2012
Délégués titulaires en fonction	36
Délégués titulaires présents	25
Délégués suppléants	3
Absents	8

Secrétaire de séance: Mme TORTISSIER Virginie

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire réuni à la majorité de ses membres en exercice, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le Président ouvre la séance à 19h40.

Il rappelle que le Conseil Communautaire a été précédé d'une commission gestion et d'un bureau le 15 mars .

#### Ordre du jour :

- Subvention à la Mission locale espace jeunes de l'arrondissement de Lure-Luxeuil les Bains 2012
- Motion de soutien à l'association pour la modernisation de la ligne Paris-Bâle
- Annulations ordures ménagères années antérieures 2010-2011
- Budget primitif 2012 – budget général
- Budget primitif 2012 – budget ordures ménagères
- Budget primitif 2012 – budget SPANC
- Budget primitif 2012 – budget gymnase des Mille Etangs
- Modification des statuts du SYTEVOM
- Convention de groupement de commandes – marché de maîtrise d'œuvre
- Modification du règlement SPANC
- SPANC – pénalités financières
- Création d'abris de pique-nique et de cartes de randonnées – demande de subvention et approbation du plan de financement
- Prescription d'une révision simplifiée du plan local d'urbanisme de Melisey n°2
- Pays des Vosges Saônoises : la délibération prévue ne sera pas traitée compte-tenu que le comité syndical n'a pas pu se tenir le 22 mars 2012. Il est à nouveau prévu le 12 avril 2012.

#### **DEL. 28 – SUBVENTION A LA MISSION LOCALE ESPACE JEUNE DE L'ARRONDISSEMENT DE LURE-LUXEUIL-LES BAINS 2012**

En préambule, un bilan des actions 2011 de la mission locale a été effectué par M. Dominique CHAGNOT, Président, et Mme Bénédicte ANTONIO-DAMOTTE.

Créée sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités locales, la mission locale de l'arrondissement propose aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire un accueil personnalisé dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Elle mobilise de nombreux dispositifs pour assurer des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement dans le domaine de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la mobilité, des ressources ou encore des loisirs et activités sportives.

Elle met au service des jeunes des outils multimédia. Elle développe des projets avec ses principaux partenaires : Etat, Région, Département, communes de l'arrondissement de Lure-Luxeuil-les-Bains.

Par ses initiatives, ses expérimentations, elle est un outil territorial important de la politique en faveur d'un public très fragilisé et éloigné de l'emploi.

En 2011, la structure a accompagné 65 jeunes.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 079.60 € (1.10€ x 6 436 habitants) à l'association au titre de l'année 2012. Pour rappel la subvention 2011 était de 7 004.88 € soit 1,08 € x 6 486 habitants.

**A la majorité (25 voix pour et 3 voix contre), le Conseil Communautaire ATTRIBUE une subvention de 7 079.60 € à la Mission Locale Espace Jeune de l'arrondissement de Lure-Luxeuil les Bains.**

#### **DEL. 29 – MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION POUR LA MODERNISATION DE LA LIGNE PARIS-BALE**

L'association de sauvegarde de la ligne 4 (Paris-Bâle) rappelle dans un courrier en date du 7 janvier 2012 l'importance du rôle de la collectivité pour la défense et la représentation des populations locales.

Elle a enregistré un certain nombre d'éléments qui méritent d'être pris en compte en vue d'améliorer le service. Ils sont les suivants :

- Demander un départ plus matinal pour arriver à Paris à 8h30, et le soir un départ de Paris plus tardif, après 19h30, pour permettre de bénéficier d'une journée entière sur place, sans avoir recours à la fréquentation d'une gare excentrée ou d'un hôtel.
- Accepter de redéfinir les fréquences des dessertes pour optimiser le remplissage et réduire le déficit de la ligne. Revenir à Mulhouse comme convenu dans la convention des TET, et ainsi garantir un service et un remplissage déterminant pour la pérennité de la ligne.

- Dans l'immédiat, améliorer le service avec un nettoyage et une préparation journalière des rames (approvisionnement en eau et papier de toilette ; étiquetage des réservations de places), et un entretien régulier du matériel.
- Améliorer les temps de parcours en exploitant au maximum les capacités techniques de la ligne et du matériel.
- Demander une liaison TER Vesoul-Chalindrey performante pour rejoindre les correspondances vers Nancy, Metz et Dijon.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 08 avril 2010, le conseil avait adopté une motion relative à la desserte ferroviaire de Vesoul par le ligne Paris-Bâle.

**A l'unanimité ( 28 voix pour), le Conseil Communautaire ADOPTE une motion de soutien relative aux éléments cités ci-dessus, ADHERE à l'association moyennant une cotisation de 50 €.**

#### **DEL. 30 - ANNULATIONS ORDURES MENAGERES ANNEES ANTERIEURES 2010-2011**

Monsieur Le Président expose aux conseillers communautaires l'annulation de titres de recette des années 2010- 2011 pour un montant de **286.38 €** émis au titre de la redevance des ordures ménagères pour les raisons suivantes :

<b>ANNEE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBJET</b>
<b>2010</b>	36.50 €	Réduction du nombre de personnes
<b>2010</b>	182.50 €	Déménagement fin 2009
<b>2011</b>	67.38 €	Déménagement en cours d'année (remboursement 4 mois)

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives.

**A l'unanimité ( 28 voix pour), le Conseil Communautaire ANNULE les titres pour un montant total de 286.38€**

#### **DEL. 31 – BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2012 du budget général.

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 853 605 € pour l'année 2012, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :
  - Dépenses : 394 381 €
  - Recettes : 692 858 €
- section d'investissement : équilibré à 459 224 €

**A la majorité (27 voix pour et 1 abstention), le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif 2012 du budget général.**

#### **DEL. 32 – BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2012 du budget Ordures Ménagères.

Le budget total Ordures Ménagères s'élève à 579 780 € pour l'année 2012, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :
  - Dépenses : 547 980 €
  - Recettes : 659 765 €
- section d'investissement : équilibré à 31 800 €

**A l'unanimité ( 28 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif 2012 du budget ordures ménagères.**

## **DEL. 33 - BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET SPANC**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2012 du budget SPANC.

Le budget total SPANC s'élève à 41 920 € pour l'année 2012, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 40 420 €

Recettes : 41 770 €

- section d'investissement :

Dépenses : 1 500 €

Recettes : 11 312 €

**A l'unanimité ( 28 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif du budget SPANC.**

## **DEL. 34 – BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2012 du budget Gymnase des Mille Etangs.

Le budget total Gymnase des Mille Etangs s'élève à 620 279 € pour l'année 2012, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 122 635 €

Recettes : 130 808 €

- section d'investissement : équilibré à 497 644 €

**A l'unanimité ( 28 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE le budget primitif du budget gymnase des Mille Etangs.**

## **DEL. 35 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYTEVOM**

Lors du conseil syndical du 14 décembre 2011, les délégués du SYTEVOM ont délibéré sur un projet de modification des statuts du SYTEVOM qui a été identifié comme nécessaire à l'occasion de l'étude sur la reprise des gardiens de déchetteries par le syndicat.

En effet, cette modification de statuts porte sur :

- une refonte en un seul texte des différents arrêtés préfectoraux pris successivement depuis la création du SYTEVOM en 1993,
- l'abrogation de l'arrêté préfectoral n°277 du 31 janvier 1997 portant compétence en matière de construction et de gestion des déchetteries dévolue au SYTEVOM ; la compétence étant précisée à l'article 2 du projet de statuts modifiés.

**A l'unanimité (28 voix pour), le Conseil Communautaire APPROUVE la modification des statuts du SYTEVOM cités ci-dessus.**

## **DEL. 36 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Comme le propose l'article 8 du Code des Marchés Publics, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Mont de Vannes et la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché :

- de maîtrise d'œuvre chargé de la mission d'aménagement de 4 pôles périscolaires et celle de création d'un pôle éducatif et la mise en conformité « accessibilité » de l'école maternelle,
- de contrôle technique
- de coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats et prestations pour réaliser des économies d'échelle. Ils permettent d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Monsieur le Président expose les différentes dispositions de la convention et propose la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon comme coordonnateur du groupement.

Chaque partie s'engage à conclure, signer et notifier des marchés distincts, avec chaque cocontractant retenu, à hauteur de ses propres besoins.

**A la majorité (27 voix pour et 1 voix contre), le Conseil Communautaire DECIDE de passer un groupement de commandes régie par l'article 8 du code des marchés publics dont la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon sera coordonnateur . La durée du groupement de commandes prendra fin à la signature du marché par chacun des membres du groupement, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commandes en vue de la passation des marchés : de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS, DESIGNNE les délégués suivants pour siéger à la commission MAPA du groupement: (Titulaires :MARTINET Gilles, PERNOT Jean, GILLET Denis) Suppléants (CHATELOT Henri, BONNET Yves, HOUILLON Régis), AUTORISE le groupement ainsi constitué à lancer la procédure adaptée.**

#### **DEL. 37 – MODIFICATION DU REGLEMENT SPANC**

En introduction, Monsieur le Président précise qu'il a rencontré l'avocate le 29 février 2012 concernant le dossier WITTMER et le jugement du Tribunal Administratif pour décider de la suite : appel sous deux mois ou modification du règlement sous quatre mois. Il demande l'avis des délégués qui décident de ne pas faire appel.

Il convient de mettre à jour le règlement du SPANC instauré par délibération n°40 en date du 02 juin 2010, afin de prendre en compte les observations du Tribunal Administratif sur les articles 5,6 qui feront l'objet d'une adaptation, la rédaction de l'article 22 qui sera reprise complètement.

Le montant des pénalités sera défini par le Conseil Communautaire.

Après avis de la commission gestion et du bureau communautaire en date du 15 mars 2012,

**A la majorité (26 voix pour et 2 abstentions), le Conseil Communautaire ADOPTE le règlement modifié.**

#### **DEL. 38 – SPANC - PENALITES FINANCIERES**

Monsieur le Président expose que des pénalités financières peuvent être appliquées, en conformité avec le règlement du SPANC modifié le 29 mars 2012 et la délibération n°54 du 16 décembre 2009, dans les cas suivants :

- pénalités pour obstacle aux missions de contrôles et impossibilité de réaliser le diagnostic ;
- pénalités pour absence d'installation de traitement ou refus de mise en conformité.

L'occupant sera astreint au paiement d'une pénalité financière équivalente au montant de l'opération empêchée. Celle-ci peut-être majorée dans une proportion fixée par le Conseil Communautaire dans la limite de 100 % prévu par l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique.

**A la majorité (21 voix pour et 7 contre), le Conseil Communautaire INSTAURE une pénalité financière majorée de 100% prévu par l'article L.1331-8 du Code la santé publique.**

**DEL. 39 - CREATION D'ABRIS DE PIQUE-NIQUE ET DE CARTES DE RANDONNEES – DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Président souhaite déposer un dossier de demande de subvention :

- auprès du Groupe d'Action Locale – Pays des Vosges Saônoises, au titre de la programmation LEADER 2007-2013, en vue de l'obtention d'un financement européen FEADER, pour la réalisation d'abris de pique-niques et de cartes de randonnées sur notre territoire,
- auprès du Conseil Général de la Haute-Saône, au titre du contrat APPUI+ 2007-2013.

Dans ce cadre, il convient de soumettre à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le plan de financement prévisionnel correspondant :

Co-financeurs	Montants cofinancés	Montants non cofinancés	TOTAL
Autofinancement – 35%	13 780.20		13 780.20
APPUI+ 2007-2013 – 10%	3 937.20		3 937.20
LEADER – FEADER – 55%	<b>21 654.60</b>		<b>21 654.60</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 372.00 €</b>
----------------------	--------------------

A l'unanimité (28 voix pour), le Conseil Communautaire **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du FEADER dans le cadre de la Programmation LEADER – GAL Pays des Vosges Saônoises, étant précisé que l'attribution d'une aide LEADER est à ce jour sous réserve de la disponibilité et d'un éventuel abondement de l'enveloppe de crédits FEADER allouée au GAL Pays des Vosges Saônoises pour la période 2007-2013, les subventions auprès du Conseil Général de la Haute-Saône, au titre du contrat APPUI+ 2007-2013.

**DEL. 40 - PRESCRIPTION D'UNE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MELISEY N°2 – Annule et remplace la délibération n° 2012/23**

Monsieur le Président rappelle :

- la requête de Monsieur DEMESY Yves de Melisey de déposer un permis de construire pour une maison de gardiennage sur le lieu de son activité liée à la scierie au lieu « la Ferme des Hauts »
- l'erreur d'appréciation constatée sur le plan de zonage sur lequel n'a pas été reportée la zone UY lors de l'approbation du PLU en date du 14/09/2007 alors que l'activité était déjà présente sur le site
- le zonage actuel situé en zone agricole ne permet pas la construction de la maison de gardiennage et l'éventuelle extension de l'activité.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-13 et suivants du code de l'urbanisme, il convient de prescrire la révision simplifiée du P.L.U pour rectifier l'erreur d'appréciation de classement de la zone en créant une zone UY dans le secteur de la « Ferme des Hauts », secteur situé en zone Natura 2000.

A l'unanimité (28 voix pour), le Conseil Communautaire **PRECRIT** la révision simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Melisey sur le secteur cadastré section E n°64 et 67, conformément aux articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme pour modifier le zonage et le règlement de manière à créer une zone UY.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Le gymnase des Mille Etangs** : ouverture des plis et analyse des candidatures ont été effectués le 27 mars 2012. La 2<sup>ème</sup> commission MAPA aura lieu le 10 avril 2012.

Il fixe la prochaine séance au lundi 16 avril 2012 à 19h30 à Melisey et demande aux membres de prendre date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Henri SAINTIGNY**  
Président de la Communauté de Communes  
de la Haute-Vallée de l'Ognon,

